

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel II : Procédure et Droits fondamentaux (4DR1054)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 5 ph	écrit: 2 h	8

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Professeur Pascal Mahon et ses assistant-e-s (pour les exercices).

Objectifs:

Ce cours, qui fait une large place aux exercices, vise à poursuivre et à approfondir l'acquisition des connaissances fondamentales de droit constitutionnel, en particulier sous l'angle de la juridiction constitutionnelle et des droits fondamentaux. A la différence du cours de droit constitutionnel I de première année, la méthode est essentiellement fondée ici sur l'analyse pratique de cas concrets, au travers d'exercices qui occupent plus des deux tiers du temps à disposition. Cette méthode fait très largement appel à la participation active des étudiants, que le cours et les exercices cherchent à rendre capables de comprendre et de maîtriser les questions de procédure et de fond liées à la mise en œuvre des droits fondamentaux.

Contenu:

Donné à raison de 5 heures hebdomadaires sur le semestre d'automne, le cours comporte deux parties : la première traite de la juridiction constitutionnelle en général, avec des exemples tirés de systèmes étrangers et un examen approfondi du système suisse, notamment des recours en matière de droit public au Tribunal fédéral, ainsi qu'un aperçu du régime des recours institué par la Convention européenne des droits de l'homme ; la seconde partie est consacrée aux droits fondamentaux : après quelques généralités, elle aborde successivement la garantie constitutionnelle (et conventionnelle : CEDH et Pactes ONU) des droits fondamentaux les plus importants : égalité, liberté personnelle, liberté de la communication, liberté économique, garantie de la propriété, etc.

Le cours s'adresse aux étudiants de deuxième année de la filière du Bachelor en droit, pour lesquels il est obligatoire.

Forme de l'évaluation:

Le cours fait l'objet, pour les étudiants en droit, d'un examen écrit d'une durée de 2 heures (cas pratique et questions de raisonnement).

Documentation:

Les supports de cours relatifs à cet enseignement (Les abrégés de la Faculté de droit, Droit constitutionnel I et Droit constitutionnel II) sont en vente auprès de l'ANED. Les autres documents utilisés, notamment concernant les cas pratiques traités aux cours, sont disponibles en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur Claroline, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement:

Cours / exercices.